

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



REGLEMENT

Année 2020/2021

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



PRESENTATION et MODE de FONCTIONNEMENT

Les garderies et jardins d'enfants des Bacounis 1 et 2 de Collonge-Bellerive et des Boucaniers de Vézenaz sont constitués en **Association** dont les membres sont les parents des enfants inscrits dans l'institution. L'Association, créée en 1977, est subventionnée en partie par la mairie de Collonge-Bellerive. Depuis janvier 2003, les deux sites sont gérés par la directrice en collaboration avec le comité qui chapeaute l'ensemble. Ce **comité de Bénévoles**, élu chaque année par l'Assemblée Générale, est composé de neuf personnes. Il se réunit environ tous les mois pour débattre des points importants de la vie de l'Association. En tant que membres, vous serez invités à participer une fois dans l'année à notre **Assemblée Générale**. Votre présence est vivement souhaitée afin que nous puissions vous informer du fonctionnement général de l'institution et ainsi connaître votre avis sur les sujets à l'ordre du jour !

Les garderies et jardins d'enfants disposent de **126 places à temps partiel et accueillent des enfants âgés de 1 à 5 ans**. Ceux-ci sont encadrés par une directrice et une équipe éducative, qui comprend : 7 éducatrices du jeune enfant, 6 auxiliaires, 1 apprenti ASE en formation et des stagiaires.

La mission de notre institution est de proposer un environnement propice aux apprentissages actifs afin que les enfants puissent apprendre, grandir, explorer, ressentir le plaisir d'être et de jouer dans un climat de confiance et en toute sécurité. Une large palette d'activités d'éveil est offerte aux enfants tout au long de l'année et adaptée à chaque tranche d'âge (jeux libres, relaxation, motricité, bricolage, chants, cuisine, exploration sensorielle, expression orale et graphique, contes etc...).

L'Association met à disposition des familles un **dépliant informatif** ainsi que son **site internet** (<http://www.babouc.org/>) décrivant le projet pédagogique de l'institution. En outre, chaque année l'équipe éducative, en collaboration avec la directrice, travaille activement à la mise en place de nouveaux projets dans le but de garantir une bonne dynamique au sein de l'équipe et des prestations de qualité.

Les Bacounis/Boucaniers sont encadrés par un **Réseau de Services Professionnels** de la Petite Enfance tel que : le Service Santé de l'enfance et de la Jeunesse,

LES BACOUNIS I & II 101 rte d'Hermance CH-1245 Collonge-Bellerive Bac 1 022/752 22 22 Bac 2 022/752 27 22	LES BACOUNIS-BOUCANIER Case Postale 9 CH-1222 Vézenaz direction 022/752.44.90 blanc@babouc.org www.babouc.org	LES BOUCANIER 14a ch. des Rayes CH-1222 Vézenaz 022/752 45 34
---	--	--

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



le Service Protection des Mineurs, le Service Educatif Itinérant, la Guidance Infantile, le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

Un des objectifs pédagogiques de l'Association est également de dépister et d'inclure dans son fonctionnement des enfants ayant des besoins différents (handicap ou troubles du comportement). Avec les **valeurs de respect et d'acceptation de la différence**, nous considérons que tous les enfants peuvent avoir leur place aux Bacounis/Boucaniers.

INSCRIPTIONS

Priorité:

Les enfants déjà inscrits dans l'institution et domiciliés sur la commune, ainsi que leurs fratries, sont prioritaires et leurs inscriptions sont enregistrées en février-mars.

Nouvelles admissions:

Les inscriptions ont lieu à la période de février-mars de chaque année. Les parents inscrivent leurs enfants pour une période de 10 mois.

Les places vacantes sont, en priorité, attribuées aux familles résidant sur la Commune de Collonge-Bellerive (Vésenaz-Collonge).

Les inscriptions des enfants hors commune sont enregistrées sur une liste d'attente et ne seront prises en compte qu'après la date officielle des inscriptions. Lorsqu'un enfant hors commune est accueilli aux Bacounis/Boucaniers pendant une année, son inscription pour l'année suivante **ne sera pas** considérée d'office comme prioritaire.

Les inscriptions sont définitives après paiement de la cotisation annuelle de soutien à l'Association de 100frs par famille et du premier écolage, **au plus tard 30 jours après la confirmation de l'inscription.**

LES BACOUNIS I & II 101 rte d'Hermance CH-1245 Collonge-Bellerive Bac 1 022/752 22 22 Bac 2 022/752 27 22	LES BACOUNIS-BOUCANIERES Case Postale 9 CH-1222 Vésenaz direction 022/752.44.90 blanc@babouc.org www.babouc.org	LES BOUCANIERES 14a ch. des Rayes CH-1222 Vésenaz 022/752 45 34
---	--	--

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



DESISTEMENT

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant pour l'année scolaire. Tout désistement est enregistré moyennant un avis écrit recommandé à la direction de l'institution.

En cas de désistement après la confirmation d'inscription, la taxe d'inscription est due, ainsi que l'écolage du premier mois.

Pour les désistements en cours d'année, les écolages du mois en cours et du mois suivant la remise de l'avis, restent dus.

Un enfant retiré en cours d'année perd tout droit d'inscription prioritaire pour l'année suivante.

TARIFICATION

L'écolage doit être versé, au plus tard à la fin du mois, pour le mois suivant.

A partir du deuxième rappel, la facture sera majorée de 20.- frs.

Après le troisième rappel, sans paiement des écolages dus dans les délais impartis, l'inscription de votre/vos enfant/s sera résiliée.

Tarifs 2020/2021 :

Si plusieurs enfants de la même famille fréquentent simultanément l'institution, des réductions d'écolage sont accordées :

- **35% pour le 2^{ème} enfant**
- **50% pour le 3^{ème} enfant**

Aucune réduction ne peut être accordée pour jours fériés, vacances, maladies, etc.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



TARIF unique COMMUNE

(4 demi-journées par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi)

1er mois	1er Trim (4 mois)	2è/3è Trim (3 mois)
430 frs	1720 frs	1290 frs

TARIF unique HORS COMMUNE

(4 demi-journées par semaine: lundi, mardi, jeudi, vendredi)

1er mois	1er Trim (4 mois)	2è/3è Trim (3 mois)
460 frs	1840 frs	1380 frs

ATELIERS DU MERCREDI (2 ans - 5 ans)

	1er trimestre (4 mois)	2 et 3ème trim (3 mois)	Année (10 mois)
Tarif commune	516 frs	387 frs	1240 frs
Tarif hors commune	628 frs	471 frs	1520 frs

REMARQUES

- 1) La place de l'enfant lui est strictement réservée.
- 2) Pour un dépannage ponctuel, nous vous prions de prendre contact avec la direction. L'enfant sera accepté en fonction des places disponibles. Le tarif est fixé à **35frs** pour la demi-journée.
- 3) Pour une augmentation des journées d'accueil (5, 6, 7 ou 8 demi-journées) vous pouvez adresser votre demande à la direction (blanc@babouc.org).

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



ASSURANCES

Les Bacounis/Boucaniers sont au bénéfice des assurances d'usage dans la petite enfance; il reste de la responsabilité des parents de conclure des assurances couvrant leur enfant (maladie, accident, responsabilité civile).

Nota bene: Pour toute information concernant les écolages ou les assurances, s'adresser à notre responsable administrative financière : b.migliau@babouc.org.

HORAIRES

Jardins d'enfants et garderies	
8h00 à 11h45	Les enfants peuvent être amenés au plus tard à 9h00 et recherchés au plus tôt à 11h00
13h30 à 17h15	Les enfants peuvent être amenés au plus tard à 14h30 et recherchés au plus tôt à 16h30

Ateliers du mercredi matin	
9h00 à 12h00	Les enfants peuvent être amenés au plus tard à 9h30 et recherchés au plus tôt à 11h30

SANTE

- 1) Les équipes éducatives prennent toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour prévenir la propagation des maladies.
- 2) Si l'enfant présente des symptômes pendant qu'il est accueilli aux Bacounis/Boucaniers, il sera demandé aux parents de venir le chercher dans les meilleurs délais.
- 3) Les parents sont instamment priés de ne pas amener leur enfant s'il est fiévreux ou présente tout autre symptôme de maladie. Les maladies contagieuses sont à signaler au plus vite à la responsable (varicelle, scarlatine, conjonctivite, herpès, etc.)

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



- 4) Les responsables des Bacounis-Boucaniers ont la possibilité de refuser un enfant malade.
- 5) Les parents sont priés de signaler toute allergie connue de leur enfant ainsi que de remplir et signer la fiche médicale du Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse remise par l'éducatrice en début d'année scolaire.
- 6) En cas de maladie grave ou d'hospitalisation nécessitant un retrait de l'enfant supérieur à un mois, une réduction des écolages pourra être accordée sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être faite par écrit.
- 7) En cas de malaise ou d'accident, les parents sont immédiatement avisés. La procédure d'urgence recommandée par le Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse est appliquée, ainsi que les protocoles de premiers secours.

AVIS

Les parents sont tenus d'avertir l'éducatrice responsable :

*** lorsque l'enfant est absent (maladie, vacances....)

*** lorsqu'une personne étrangère vient chercher leur enfant. Étant entendu, que sous aucun prétexte, nous ne laisserons partir un enfant avec une personne autre que les parents, sans en avoir été avertis préalablement.

*** si une situation familiale nécessite une précaution particulière.

CONGÉS

- 1) En cas de demande de congé hors vacances scolaires, il ne peut être accordé aucune réduction d'écolage.
- 2) Si un enfant est retiré de l'institution pendant plusieurs mois, sa place ne peut être garantie à son retour, sauf si l'écolage continue d'être versé régulièrement pendant son absence. La demande doit être faite par écrit.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



COLLABORATION

Nous demandons expressément aux parents de:

- **Marquer les affaires des enfants** à leur nom (sacs, vêtements, chaussures...). Les initiales de l'enfant sur les étiquettes suffisent.
- Mettre des habits pratiques et peu dommage !
- **Prévoir des vêtements et des chaussures pratiques (sans lacets)** afin de *favoriser l'autonomie* des enfants et d'aider les professionnels lors des moments de changes et de vestiaire.
- Apporter une paire de pantoufles, des habits de rechange et si nécessaire des couches culottes.
- **Participer activement** à notre objectif « **Santé et Alimentation** » lors des goûters, en vous référant à la circulaire qui vous sera distribuée par l'équipe éducative, en début d'année scolaire.

PERTE

En cas de perte, de vol ou de casse, nous déclinons toute responsabilité concernant les objets apportés au jardin d'enfants ou en garderie.

SORTIES

Des promenades et sorties régulières sont organisées durant l'année.
Des dispositions sont prises pour garantir la sécurité des enfants (personnel supplémentaire, véhicule répondant aux normes de sécurité en vigueur...).

Les parents sont informés de ces déplacements.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



CONCILIATION

En cas de litige entre les parents et l'équipe éducative, il incombera à la directrice ou au comité de l'Association des Bacounis/Boucaniers de servir d'organe de conciliation.

VACANCES 2020-2021

Rentrée 2020: lundi 31 août 2020

Vacances 2020/2021	
Automne	du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020
Noël et Nouvel-An	du jeudi 24 décembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021
Février	du lundi 15 au vendredi 19 février 2021
Pâques	du jeudi 1er au vendredi 9 avril 2021

Autres congés 2020/2021	
Jeûne genevois	Jeudi 10 septembre 2020
Fête du travail	Samedi 1 ^{er} mai 2021
Ascension	Jeudi 13 mai 2021
Pentecôte	Lundi 24 mai 2021

Vacances d'été	
Été 2021	du lundi 5 juillet au vendredi 3 septembre 2021

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



INFORMATION

Comme il est mentionné sur les fiches d'inscription, la direction se réserve le droit de modifier les tranches d'âges des groupes proposés, même en cours d'année, en fonction des besoins des utilisateurs et de manière à utiliser aux mieux les possibilités de places d'accueil de l'Association.

CONTACTS

Bacounis 1	022/752 22 22
Bacounis 2	022/752 27 22
Boucaniers	022/752 45 34

COMITE : Présidence	Mme Elsa Ducharne-Duperrier	eduperrier@hotmail.com
Direction	Mme Annick Blanc	blanc@babouc.org 022 752 44 90
Comptabilité	Mme Barbara Mogliau	b.migliau@babouc.org
Représentant des parents Bacounis Collonge	Mme Jessica Vandycke	jessicavandycke@gmail.com
Représentante des parents Boucaniers Vésenaz		

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vésenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vésenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



RÉSUMÉ DES CONDITIONS DU RÈGLEMENT 2020/2021

Les parents s'engagent à:

- ✓ Prendre connaissance du présent règlement.
- ✓ Remplir le formulaire d'inscription et le rendre signé.
- ✓ Verser les 100frs de cotisation à l'Association ainsi que le premier écolage dans un délai de 30 jours à partir de la confirmation d'inscription.
- ✓ Avoir des assurances maladie, accidents et responsabilité civile pour leur enfant.
- ✓ Respecter les horaires de l'institution.
- ✓ Rendre le talon du règlement signé dans un délai de 30 jours à partir de la confirmation d'inscription, avec la fiche d'inscription.

Fait à Vézenaz en mars 2003/abp+an. Modifié le 21 mars 2003 /an.Modifié le 22 février 2004 /an/abp. Modifié le 21 février 2006 an/abp. Modifié le 8 février 2007 ub/abp.Modifié le 06.03.08 ub/sp/abp et le 24.02.09 et le 19.03.2010 abp/ms.Modifié le 27.01.11 ab. Modifié.fév13ab.Mod.fév14/ab. Modif. fév15/ab+ch.Modif fév16ab/nt.Modif ab/ntfév17.Modifjanv18ab/.js.ModifAB/VC/BMjanv19.Modifjanv20AB.BM.EDD

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



TALON du RÈGLEMENT

A renvoyer svp, signé avec la fiche d'inscription, par courrier ou email, ou à déposer dans la boîte à lettres de la direction !

Je, soussigné(e) _____

parent de (nom et prénom de l'enfant) _____

confirme avoir pris connaissance du règlement 2020/21 des Jardins d'enfants et Garderies les Bacounis/Boucaniers.

Date : _____

Signature : _____

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34